



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communes de Labergement Sainte Marie et Fourcatier et Maison Neuve

AVIS D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Protection des captages des Auges et de Theveny

Dérivation des eaux en vue de la consommation humaine

Délimitation des périmètres de protection

Une enquête d'utilité publique portant sur la délimitation des périmètres de protection autour des captages des Auges et de Theveny exploités par la commune de Labergement Sainte Marie, et sur la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine est ouverte **sur le territoire des communes de Labergement Sainte Marie (siège de l'enquête) et de Fourcatier et Maison Neuve.**

Mme Virginie HABERT, chargée d'affaires foncier et urbanisme dans les énergies renouvelables, a été désignée par décision de la présidente du tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Cette enquête se déroulera **du 5 décembre 2023 à partir de 9h00 au 19 décembre 2023 jusqu'à 19h30.**

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies de Labergement Sainte Marie et de Fourcatier et Maison Neuve, aux jours et heures habituels d'ouverture, sous réserve de dispositions particulières :

- Labergement Sainte Marie :

- du lundi au samedi de 10h00 à 12h00,
- les mardi et jeudi de 16h00 à 18h00.

- Fourcatier et Maison Neuve :

- le lundi de 15h00 à 16h00,
- le jeudi de 17h00 à 18h00.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations éventuelles du public pourront être formulées sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies de Labergement Sainte Marie et Fourcatier et Maison Neuve, ou adressées directement par écrit à la mairie de Labergement Sainte Marie, siège de l'enquête (7, grande rue – 25160 Labergement Ste Marie) à l'attention de Mme Virginie HABERT, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 5 décembre 2023 à partir de 9h00 au 19 décembre 2023 jusqu'à 19h30** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Captages de Labergement Ste Marie) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies de :

- Labergement Sainte Marie :

- le mardi 5 décembre 2023 de 17h30 à 19h30,
- le samedi 9 décembre 2023 de 10h00 à 12h00,
- le mardi 19 décembre 2023 de 17h30 à 19h30.

- Fourcatier et Maison Neuve : le jeudi 14 décembre 2023 de 17h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public dans les mairies de Labergement Sainte Marie et de Fourcatier et Maison Neuve ainsi qu'à la Préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur www.doubs.gouv.fr (rubrique précitée).

Pour le Préfet,
Par délégation
Le Directeur,



Cyril THEILLET